



- ### Légende
- U Bourg et quartier récent dense à développer
 - AU Nouveaux quartiers à développer
 - AU0 Nouveaux quartiers à développer sous réserve d'une modification du PLU
 - A Secteur agricole où les constructions nécessaires à l'activité agricole sont autorisées
 - Ap Secteur dédié à l'espace agricole protégé l'inconstructibilité est stricte
 - Ae Secteur dédié à la création d'une station d'épuration
 - A1 Secteur agricole où les extensions mesurées et les annexes à l'habitation sont autorisées
 - A2 Secteur agricole où les extensions mesurées et les annexes à l'habitation sont autorisées ainsi que les constructions liées à l'activité agricole
 - Nb Zone naturelle avec présence de bois
 - Nr Zone naturelle avec présence de ruisseaux
 - Nce Zone naturelle de cohérence écologique avec présence de haies
 - Emplacement réservé
 - Protection des puits au titre du L151-19
 - Protection des fontaines au titre du L151-19
 - Protection du petit patrimoine (bâti ou non) au titre du L151-19 et L 151-23
 - Protection des murets en pierre au titre du L151-19
 - Protection des arbres plantés au titre du L151-23 en zone U (dernier alinéa)
 - Protection des haies au titre du L151-19 et L151-23
 - Protection des arbres au titre du L151-19 et L151-23
 - Espaces boisés classés
 - Périmètre TIGF
 - Périmètre de zone inondable
 - Repérage des granges au titre du L151-11

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS		
N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Création d'une station d'épuration	Commune
2	Pose de tuyaux pour le réseau d'assainissement	Commune

Plan Local d'Urbanisme

**Communes de
POUY ROQUELAURE**

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 15 05 2016

Date du PLU approuvé le 23 11 2016